Hérouville-Saint-Clair, le 02/03/2026

RELEVE DE DECISIONS – COMITE DIRECTEUR – 10/02/2026

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du relevé de décisions du Comité Directeur du 05/11/2025
- ✓ AG financière saison 24-25
- ✓ Partenariat Crédit Agricole Normandie-Seine
- ✓ Validation de la composition des commissions régionales : commission communication, commission féminine, commission TNQC, autres commissions
- ✓ Désignation des lieux des finales régionales M+18 / F+18
- ✓ Règlement intérieur sélections régionales
- ✓ Conventionnement Maison départementale des Sports 2026-2029
- ✓ Informations et questions diverses

.....

ETAT DES PRESENCES & QUORUM

En visioconférence :

- Sandrine ROMAGNÉ
- Grégoric BOULY
- Kévin TONNELÉ
- Didier GENESTE
- Céline DUMAY
- William ORION
- Christophe LACHAUD
- Karl KHENTOUS
- Vincent ROUX
- Virginie DOURVILLE
- Christophe BONNEFON
- Sandra MATHIEU
- Bertrand LECUREUR
- Alain RENAUT
- Lionel BROCHARD
- Patrick CONCHE
- Didier LLUCH BOSCA
- Salvatore GANGEMI
- Vincent ROUAULT
- Lucas GAUDILLIERE (invité permanent)

Art. 13 des statuts de la Ligue : « le Comité Directeur ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ».

- Nombre de membres : 24 membres élus + 5 membres de droits (présidents des comités).

- Quorum : 19 / 29
- **Le CODIR peut délibérer valablement**.

.....

Début de la réunion 19:00

DECISIONS *(Rapporteur : Lucas GAUDILLIERE)*

✓ Approbation du relevé de décisions du Comité Directeur du 05/11/2025

Le relevé de décisions transmis à l'ensemble des membres du CODIR en amont de la réunion n'a fait l'objet d'aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité.

✓ AG financière saison 24-25

Une délégation de la ligue a rencontré le commissaire aux comptes le 4 février pour solliciter un accompagnement spécifique en raison de l'arrêt maladie prolongé d'une salariée jusqu'ici chargée d'établir les comptes annuels.
Il a été acté que le CAC établisse, avec l'aide des services administratifs de la ligue, la plaquette des comptes, puis son traditionnel audit légal.

Dans l'attente de la fourniture de ces éléments, Lucas GAUDILLIERE présente un point budgétaire permettant d'observer que la ligue a bénéficié d'une bonne santé financière au cours de l'exercice 2024-2025.

Les délais de fourniture des travaux du CAC permettront de déterminer la date de l'Assemblée Générale Financière. Un nouveau CODIR sera organisé en amont pour valider l'ensemble des documents et rapports qui y seront présentés.

✓ Partenariat Crédit Agricole Normandie-Seine

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la conclusion d'un partenariat entre la ligue et le Crédit Agricole Normandie-Seine dont le contenu a été présenté lors de la réunion du Bureau Directeur du 2 février.
Il conviendra d'y transférer l'intégralité des comptes actuels détenus au sein de la SG.

✓ Validation de la composition des commissions régionales : commission communication, commission féminine, commission TNQC, autres commissions

Commission communication : le CODIR approuve la composition de la commission :

- Responsable de la commission : Marie NAVEAU, chargée de mission bénévole
- Membre : Thalie DUQUESNE, apprentie au sein de la Ligue

Commission féminine : le CODIR approuve le remplacement de Cyril LLOZA démissionnaire, par Julien BAUDIN en tant que responsable de la commission.

Commission TNQC : le CODIR approuve la composition de la commission comme suit :

- Sandrine ROMAGNÉ
- Bertrand LECUREUR
- Amandine VAUPRÉ
- Lola TREGRET

Il est indiqué que cette commission aura notamment pour rôle de désigner le club qui représentera la Normandie à Marcoussis lors de l'évènement final de fin de saison.

Lucas GAUDILLIERE présente l'état des lieux réalisé avec Guillaume COMMÉAT, Sandrine ROMAGNÉ et Amandine VAUPRÉ relatif aux différentes commissions régionales. A l'appui de celui-ci, les membres sont sondés quant à leur volonté de s'investir dans certaines commissions pour favoriser la réalisation de leurs travaux.

Commission accueil et sécurité : Christophe BONNEFON émet le souhait de pouvoir s'entourer d'un binôme par département pour favoriser la réussite des travaux de cette commission.

Fédération à missions : Vincent ROUX fait part de son souhait d'intégrer les travaux autour de l'ensemble des thématiques de la Fédération à mission et leurs déclinaisons territoriales.

EDR : Salvatore GANGEMI fait part de son envie de contribuer aux travaux de la commission en matière de déploiement de la feuille de match dématérialisée, ainsi que des travaux relatifs aux catégories M12 et M14/F15.

Les candidatures ainsi exprimées sont approuvées à l'unanimité.

✓ Désignation des lieux des finales régionales M+18 / F+18

Deux clubs ont répondu à l'appel à candidature lancé par la ligue du 12 décembre 2025 au 31 janvier 2026 pour l'organisation des finales séniors : Evreux et Bernay.

Dans une logique de roulement des organisations et dans un contexte particulièrement favorable cette saison (nouveau club house et nouveau terrain d'honneur notamment), la candidature de Bernay est validée, sous réserve d'une visite des installations qui sera réalisée par Grégoric BOULY et par Yann SIMON. Celle-ci permettra de vérifier la faisabilité de l'accueil des équipes dans des conditions propices à la bonne tenue de l'évènement.

Un aparté est fait au titre des finales EDR. Les infrastructures disponibles et les clubs volontaires laissent présager d'une organisation multisite qui doit encore être arrêtée. Le couplage des catégories par lieu est en cours d'étude pour faciliter au maximum l'organisation des clubs participants.

✓ Règlement intérieur sélections régionales

Lors de la dernière réunion du CODIR, une commission temporaire avait été instituée pour établir un règlement intérieur ayant vocation à être signé par les participants joueurs et encadrants afin de garantir la sérénité des organisations régionales (sélections, stages, …).

Les travaux présentés par Céline DUMAY au titre de la commission sont approuvés sous couverts de quelques précisions sémantiques et d'une distinction entre un règlement intérieur s'adressant aux joueuses et joueurs, et d'un second s'adressant aux équipes d'encadrement missionnées lors de ces organisations.

✓ Conventionnement Maison départementale des Sports 2026-2029

La ligue a l'opportunité de récupérer en nom propre le bureau laissé vacant par le Comité du Calvados au sein de la Maison départementale des sports située à Hérouville-Saint-Clair.
Il est rappelé que ce bureau est occupé régulièrement par Lucas GAUDILLIERE et occasionnellement par les CTC des bassins de l'ex-Basse Normandie et Amandine VAUPRÉ. Il permet également régulièrement d'organiser des temps de travail avec certains élus de la Ligue.
Le coût d'utilisation de ce bureau est de 165 € par mois TTC et donne droit à l'utilisation, sans frais supplémentaire, à raison de 4h mensuelle d'une salle de réunion au sein de l'équipement, ainsi qu'à 4h par an d'utilisation de la salle polyvalente présente sur le site.

La ligue supportait les coûts d'utilisation du bureau depuis le 1er septembre 2025, coûts refacturés par le CD14.

Le CODIR confirme l'intérêt de ce bureau et approuve la nouvelle convention avec la Maison départementale des sports qui permettra à la ligue d'être officiellement désignée occupante permanente du local.

✓ Informations et questions diverses

La soirée du bénévolat organisée le 23 janvier en marge du match du RNR avait permis de récompenser 19 bénévoles désignés par les clubs. Un certain nombre de récipiendaires n'avaient pas pu être présents. Il est convenu de les inviter lors de l'assemblée générale financière pour leur remettre leur récompense.

Sandra MATHIEU fait un bilan intermédiaire de l'opération de distribution des ballons dans les écoles. A ce jour un bassin n'a pas récupéré ses ballons pour procéder à leur distribution. L'information est passée et le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.

Grégoric BOULY et Lucas GAUDILLIERE présentent aux membres l'activité de l'entreprise DELAUNAY PRODUCTIONS.
Rappel du relevé de décisions du Bureau Directeur du 1er/12/2025 : « L'entreprise développe des solutions de streaming des rencontres sportives, met à disposition des outils de captation aux structures sportives (caméra automatiques) et héberge les flux générés pour constituer une plateforme médiatique spécialisée dans le sport normand.
Le projet est développé en partenariat avec la Région Normandie et va bénéficier d'un financement du Fonds européen de développement régional (FEDER). A ce titre, l'accès au dispositif proposé à la ligue serait gratuit pendant 2 ans.
Le Bureau donne son accord pour engager une réflexion autour de ce dispositif intéressant dans une double perspective d'augmentation de visibilité du rugby normand et d'utilisation des contenus générés à des fins d'entraînement et de perfectionnement.
Une rencontre avec l'entreprise est à programmer d'ici la fin de l'année civile. »
Une rencontre a eu lieu dans les locaux de la ligue le 11/12/2025. Elle a permis de confirmer l'intérêt de cette opportunité pour la ligue. La commission FEDER a depuis émis un avis favorable au projet porté par l'entreprise et la Région Normandie, qui permettra à la ligue de faire partie des bénéficiaires du projet.

20:50 Fin de la réunion

.....

Sandrine ROMAGNÉ	**Grégoric BOULY**
Présidente	Secrétaire Général
	